



MAIRIE DE ST JULIEN L'ARS

Madame la Préfète de la vienne
DREAL Poitou-Charentes
Service Connaissance des Territoires et
Evaluation Division Intégration de
l'environnement et évaluation
15 rue Arthur Ranc - BP.60539
86020 Poitiers CEDEX

Saint-Julien-l'Ars, le 29 novembre 2013

Objet : demande d'examen au cas par cas préalable à une évaluation environnementale concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Julien-l'Ars.

Madame la Préfète de la Vienne

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U. à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

Le PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de révision allégée du PLU conformément à l'article R.121-14-1 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale de notre PLU.

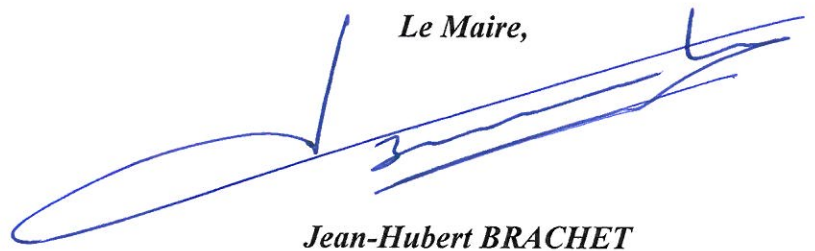
Pour ce faire, les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas relatifs aux caractéristiques de recevabilité du plan vous ont été transmis sous forme d'un CD ROM le 20 novembre dernier. Il comprend les éléments suivants :

- Les caractéristiques de l'état initial de l'environnement
- le projet de révision allégée
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en oeuvre du document.

Le projet éolien qui a motivé l'engagement de cette procédure de révision allégée, présente un relatif caractère d'urgence et une réunion d'examen conjoint est prévue le 10 décembre prochain. Compte tenu de la connaissance que vos services ont de ce projet éolien et du caractère allégé de cette procédure de révision du PLU, nous vous serions reconnaissant s'il vous était possible de nous donner une réponse rapide.

Veillez agréer, Madame la Préfète de la Vienne, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Jean-Hubert BRACHET